

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Touche imérienne au cœur du carnaval des Franches-Montagnes

Du vendredi 20 février 2009 au mardi 24 février 2009, le col du Mont-Crosin s'apparentera à une voie express entre Saint-Imier et Le Noirmont. Nombreux sont en effet les Imériens qui, durant ces cinq jours, s'associeront de près – comme acteurs déguisés – ou de loin, comme spectateurs éblouis –, à un des temps forts festifs répertoriés annuellement dans le calendrier des réjouissances jurassiennes : le Carnaval des Franches-Montagnes. Si bien évidemment la culture carnavalesque n'est pas la même en Erguël et sur le Plateau franc-montagnard, le Carimentran – nom de ce carnaval – représente une chance unique d'étoffer ses connaissances et d'élargir le cercle de ses contacts, ce dans un contexte unique favorisant l'échange et la convivialité. Le Club des patineurs de Saint-Imier, la section imérienne de la Société fédérale de gymnastique et des membres de la troupe Saintimania se répartiront la responsabilité d'apporter la touche imérienne à un rendez-vous se donnant pour thème cette année «ça cartoon au Noirmont». Plusieurs temps forts illustreront ce fil rouge, dont les trois cortèges, respectivement programmés vendredi 20 février 2009 à 20 h (cortège nocturne), samedi 21 février 2009 à 14 h (cortège des enfants) et dimanche 22 février 2009 à 14 h 45 (grand cortège humoristique). Mardi 24 février 2009, un grand manger à la mi-journée et une folle soirée se compléteront magnifiquement pour offrir au Carimentran, 46^{ème} du nom, de riches dernières heures. Le 46^{ème} Carnaval des Franches-Montagnes aura alors vécu et Saint-Imier aura alors tout le temps de savourer le plaisir procuré par la responsabilité assumée d'en avoir été l'hôte d'honneur.

Adaptation transitoire à la baisse des tarifs d'électricité

Le 16 décembre 2008, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) qui devait pleinement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Dans un souci de limiter les hausses du prix, décision a été prise de diminuer le coût des services systèmes (taxe Swissgrid). Dans le même temps, force est de constater que la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant produit à partir d'énergie renouvelable ne changera pas et qu'il en est de même pour le prix de l'énergie électrique qui a été fixé suite à un appel d'offres.

Le second domaine touché par les décisions fédérales est la méthode de calcul de la rétribution d'utilisation du réseau électrique (RUR). Des paramètres fondamentaux acceptés depuis plusieurs années ont été modifiés par la Confédération à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la LApEI. De ce fait, l'ensemble des distributeurs d'électricité sont tenu de revoir leurs tarifs.

Les Autorités de Saint-Imier ont toujours cherché à vendre l'électricité au juste prix en tenant compte de la nécessité d'investir pour renouveler le réseau de distribution et ce faisant d'améliorer la sécurité d'approvisionnement comme le prévoit la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Toutefois, il est bien entendu que les mesures d'atténuation découlant des décisions du Conseil fédéral seront répercutées par les Services techniques sur les prix. Une étude est en cours pour effectuer un nouveau calcul des prix 2009 qui devront être publié d'ici au 1^{er} avril 2009 au plus tard.

D'ici à ce que les implications des récentes décisions soit chiffrées, le Conseil municipal de Saint-Imier a décidé de diminuer la taxe Swissgrid de 0.9 à 0.4 ct/ kWh comme le préconise la commission fédérale de l'électricité (l'Elcom) et de réduire de 5% les prix de la redevance d'utilisation du réseau publiés pour le 1^{er} janvier 2009. Les montants excédentaires facturés durant le premier trimestre 2009 seront naturellement remboursés au plus tard lors du 3^{ème} trimestre comme le prévoit la Confédération.

Cartes journalières CFF

Dès le 14 février 2009, deux «flexicard», forme de carte journalière émise par les chemins de fer fédéraux (CFF) attendent quotidiennement leurs utilisateurs, qui les auront réservées au préalable, au bureau du contrôle des habitants, Agassiz 4, tél. 032 942 44 72. En se présentant au guichet, les Imériens se verront remettre au prix de CHF 35.- ce précieux billet. Moyennant une surtaxe de CHF 3.-, la carte journalière pourra être envoyée aux personnes domiciliées en dehors de la localité.

Au bas des pistes avec les transports publics

Le domaine skiable des Bugnenets-Savagnières est l'un des plus importants de l'arc jurassien. Il propose non seulement 7 téléskis et 30 km de pistes mais également un parcours de ski de fond, tracé par Espace nordique d'Erguël. Les installations des Savagnières se trouvent toutes sur le territoire de Saint-Imier. C'est pour cette raison que la Municipalité supporte entièrement le décuvert de la ligne de transport public entre la gare de Saint-Imier et ces remontées mécaniques. En conséquence, un accès complet par transports publics est assuré vers ce site. Plus de problème de parcage ! Les bus vous conduisent au bas des pistes, avec d'excellentes correspondances en gare de Saint-Imier. En hiver les bus circulent, depuis Saint-Imier, tous les jours où les téléskis fonctionnent selon l'horaire suivant :

Aller	Départ	Départ	Départ	
Bienne	8.17 h	9.50 h	12.50 h	
Courtelary	8.38 h	10.21 h	13.21 h	
La Chaux-de-Fonds	8.13 h	10.13 h	13.13 h	
Saint-Imier	8.50 h	10.32 h	13.32 h	
Les Savagnières (arrivée)	9.03 h	10.45 h	13.45 h	
Retour				
Les Savagnières (départ)	9.12 h	13.57 h (dimanche : 14.12 h)	16.52 h	
Saint-Imier	9.31 h	14.12 h	17.07 h	
Courtelary	9.38 h	14.21 h	17.22 h	
Bienne	10.09 h	14.41 h	17.41 h	
La Chaux-de-Fonds	9.47 h	14.47 h	17.47 h	

Saint-Imier, le 11 février 2009